

Avis public

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, cet avis est, par la présente, donné par la greffière adjointe :

- Que, lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le mardi 20 janvier 2026, à 19 h, le conseil municipal a présenté l'avis de motion et le projet de *Règlement 995-26 - Règlement portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux, remplaçant avec modifications le Règlement 948-23* ;
- Que ce règlement constitue la version modifiée du Règlement numéro 948-23 ;
- Que ce projet de règlement est conforme à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;
- Que l'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du **14 avril 2026**, à 19 h au parc des Saphirs ;
- Que ce projet de règlement est disponible pour consultation, sur demande, auprès du département des affaires municipales, à greffe@sbdl.net.

Résumé du code d'éthique et de déontologie :

Le code d'éthique et de déontologie affirme :

- Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique sur lesquelles doivent s'appuyer les décisions du conseil municipal ;
- Les règles de conduite qui doivent guider la conduite d'un élu, qu'il siège au conseil municipal ou au sein d'un comité ou d'une commission, en sa qualité d'élu ;
- L'interdiction d'ingérence dans l'administration quotidienne par l'élu ;
- Les mécanismes de contrôle par la Commission municipale du Québec.

Ce code d'éthique constitue la version révisée du code d'éthique et de déontologie obligatoire en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Il modifie le Règlement numéro 948-23 par :

- L'ajout de nouvelles valeurs en concordance avec notre plan stratégique en développement durable ;
- L'ajout, par concordance avec les dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, de la possibilité pour les membres du conseil d'avoir accès à un conseiller en éthique, au frais de la Ville, à certaines conditions.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 31^e jour de mars 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte

Certificat de publication

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 31 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Dans le journal local ;
- Sur le site Web de la Ville.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 31^e jour de mars 2026.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte